



Écrire ensemble un avenir durable

## ***Taux de représentation hommes / femmes***

CONTACT : GROUPE INELYS

Catherine HELLE | [c.helle@inelys.fr](mailto:c.helle@inelys.fr) | 06.23.66.42.90

# Le taux de représentation hommes/femmes

**Examen de la représentation équilibrée entre hommes et femmes, démontrant notre engagement envers l'égalité des genres.**

## Public concerné



- Dirigeants d'entreprises,
- COPIIL / CODIR
- Service RH
- CSE

## Détail de la prestation :

**Accompagnement sur un Audit interne de la représentativité des H/F, selon les catégories sociales professionnelles, les rémunérations, diplômes, responsabilités ...**



- Trouver des leviers en interne, en ciblant les fonctions, postes et favoriser la formation accessible à tous pour pouvoirs aux besoins internes.
- Mettre en place un cahier des charges, pour lister toutes les actions à mettre en place afin de permettre l'accessibilité des emplois à tous. Aménagement des locaux si besoin, vestiaires, douches ... selon les secteurs d'activité.
- Valoriser un Accord d'entreprise qui vient définir les modalités des engagements pris.

## Accompagnement

Exemple de la phase d'accompagnement

Phase	Modalités	Temps
Sensibilisation	Echange avec les dirigeants pour connaître la politique interne sur l'employabilité et l'équité H/F	½ jour
Audit	Réalisation d'un audit sur les conditions de travail : les droits des femmes sont bien respectés, sur les rémunérations (à travail égal, salaire égale) l'employabilité des femmes sur des postes à responsabilité...	2 à 5 jours
Restitution	Restitution de l'Audit, échange sur les actions à mener,	½ jour
Livrable	Accord d'entreprise portant sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	½ jour
Pérenniser	Suivi des actions mises en place, refaire des enquêtes	1 jour

## Référentiel

- Ministère du travail et de la santé et des solidarités
- Article 14 de la Loi Rixain (24 décembre 2021)
- Edition Francis LEBVRE
- CAIRN INFO